



## Séance du 06 février 2019

---



Parc de la Providence ,12 Allée de la Forêt , 97400 SAINT-DENIS

<http://www.comite-eau-biodiversite-reunion.fr/>

- QUORUM
- VALIDATION DU CR DE LA SÉANCE DU 17/10/218



### Point 6/ Modification du PPI 2016-2021 du bassin porté par l'office de l'eau

*Le CEB adopte à l'unanimité les modifications du PPI 2016-2021 du bassin porté par l'Office de l'eau.*

A REMPLACER PAR :

*Le CEB adopte à la majorité les modifications du PPI 2016-2021 du bassin porté par l'Office de l'eau (1 contre et 1 abstention).*

# La Directive Cadre sur l'Eau



Constat dans les années 90 que les directives ne sont pas suffisantes pour la préservation des milieux aquatiques, notamment les aspects écologiques



Adoption de la directive 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau le 23 octobre 2000.

# Les principes de la DCE

**La commission européenne** définit un cadre commun à tous les Etats pour la gestion des eaux : la Directive Cadre sur l'Eau (DCE)



**Synthèse nationale**

**Le parlement** vote la transposition de la directive et organise la politique nationale de l'eau



**Les structures locales** animent et mettent en œuvre la gestion des eaux par territoire (SAGE)



**Le comité de l'eau et de la biodiversité** définit la politique de l'eau du bassin en élaborant le SDAGE qui reprend les objectifs de la DCE

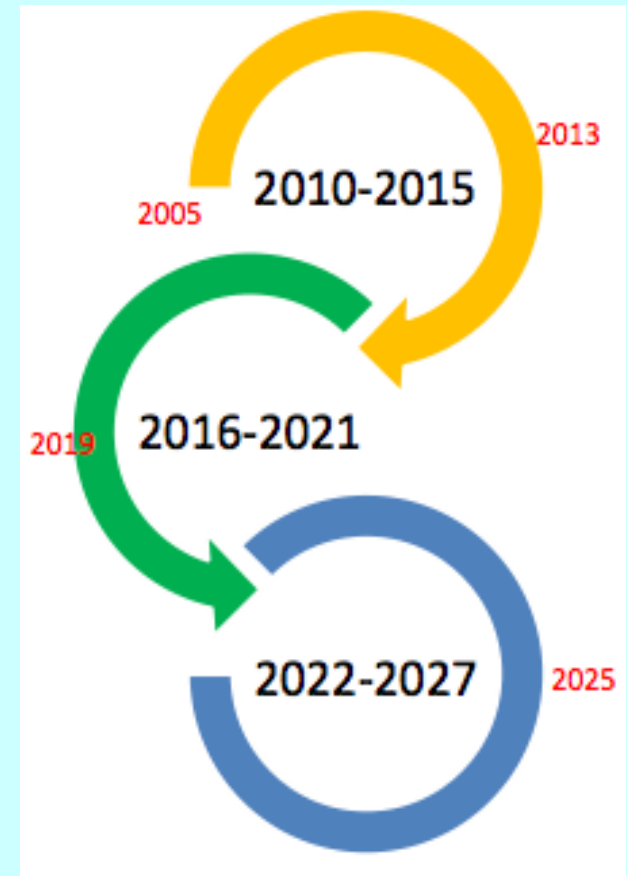


**Révision du SDAGE et du PDM**



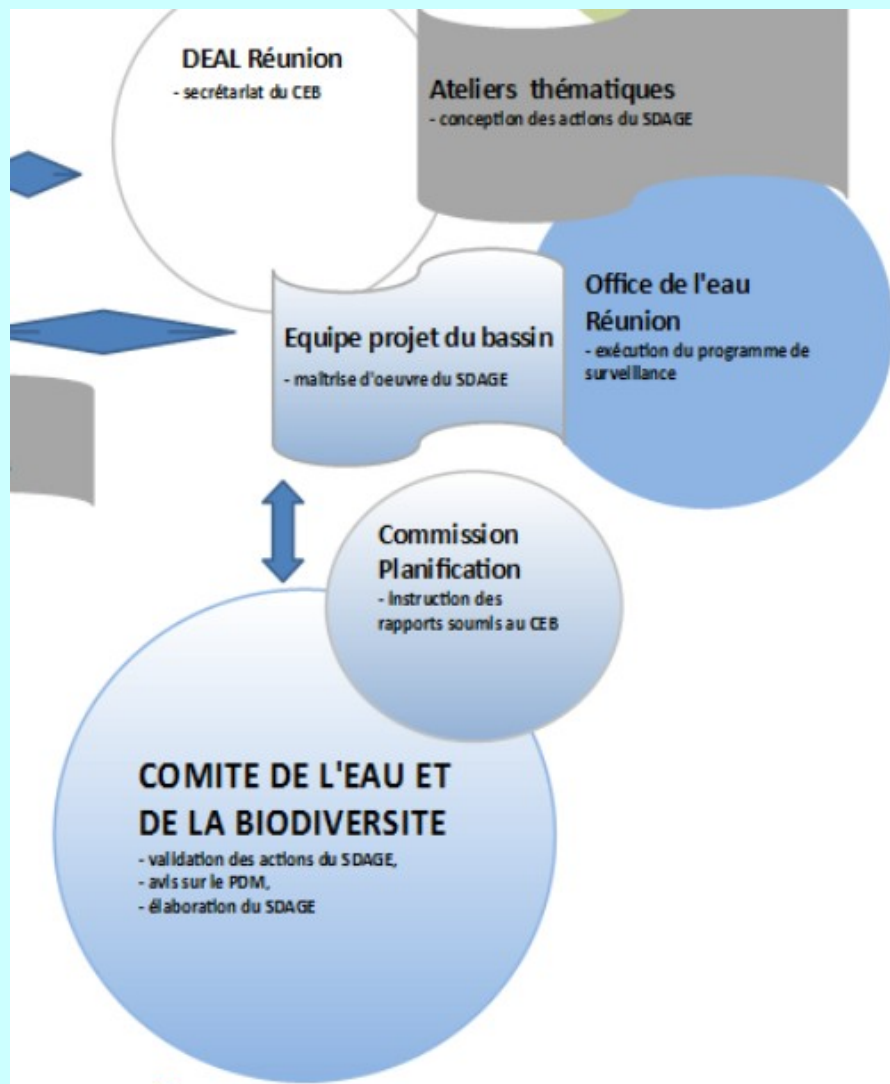
# Méthode de travail de la DCE

- État des lieux (2005, 2013, 2019, 2025)
- Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE)
- Programme de mesures (PDM)
- Programme de surveillance
- Evaluation du SDAGE

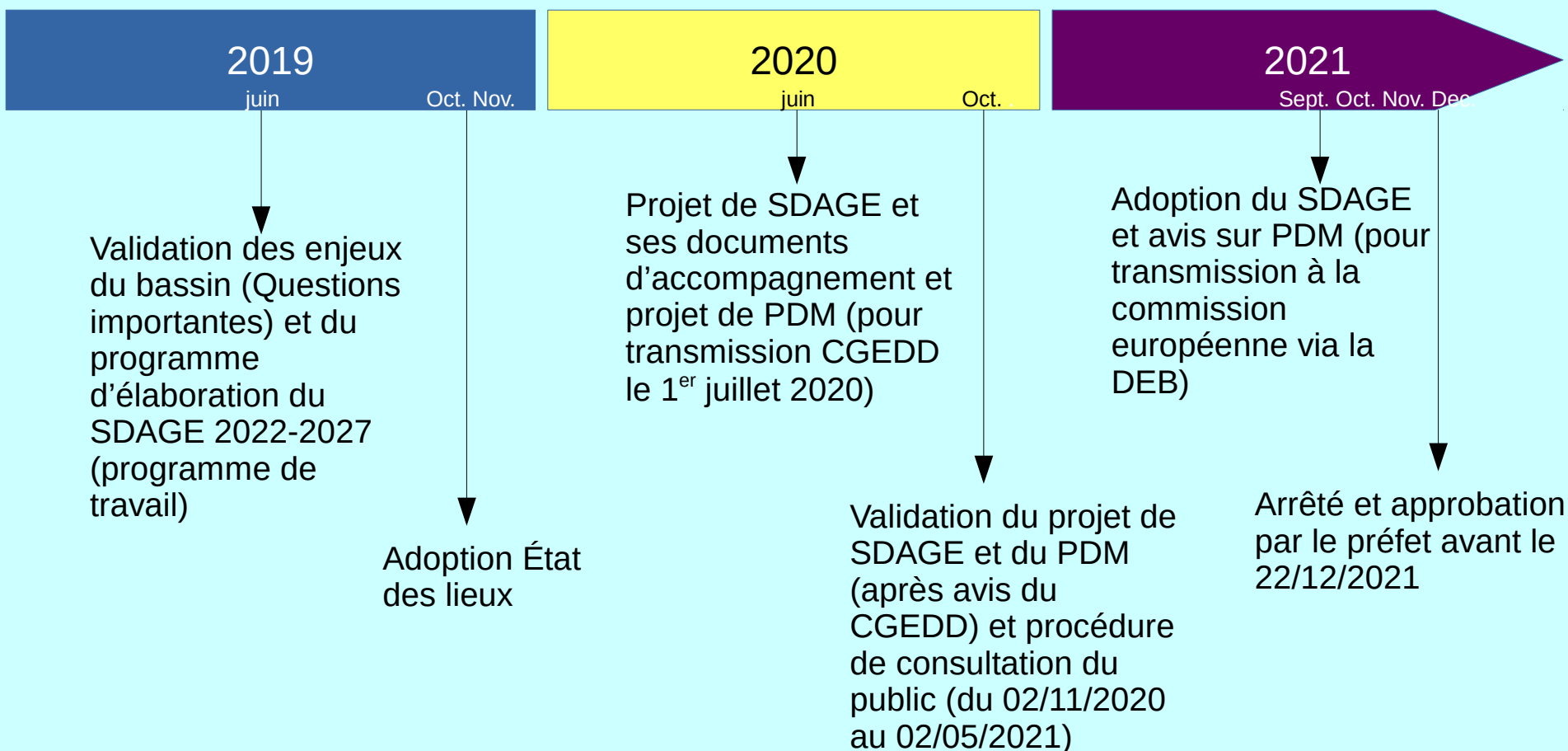




# Méthode de travail de la DCE



# SDAGE 2022-2027 : Calendrier



# Commission planification

## Rôle

éclairer le CEB en apportant une expertise et des propositions sur son domaine de compétence. Elle rend compte de ses travaux au CEB et prépare les avis.

## Durée

d'aujourd'hui à fin en décembre 2021

## Domaine de compétence

- élaboration du SDAGE 2022-2027 et de ses documents d'accompagnement ainsi que les travaux y afférant (état des lieux, registre des zones protégées, évaluation environnementale, consultation du public
- élaboration du programme de mesure 2022-2027

# Commission planification

## Composition

Membres issus des 3 collèges

experts

Président, Vice-Présidente, Présidents de CLE et élus CINOR : membres de droit

La commission Planification élit, parmi ses membres, un président issu du collège des collectivités territoriales ou du collège des usagers et personnes qualifiées.

# SDAGE 2022-2027

La commission planification se réunira en tant que de besoin pour préparer les séances du CEB

# Merci de votre attention

## Pour aller plus loin : Contenu d'un SDAGE

- Résumé présentant l'objet et la portée du document ainsi que la procédure d'élaboration
- Orientations fondamentales et dispositions (corps historique)
- Objectifs environnementaux
- Liste des valeurs seuils retenues pour l'évaluation de l'état chimique des eaux souterraines et la liste des substances concernées par la limitation de l'introduction dans les eaux souterraines
- Présentation de la démarche d'adaptation au changement climatique

### **Corps du SDAGE**

- Présentation synthétique de la gestion de l'eau – résumé de l'état des lieux
- Synthèse sur la tarification et la récupération des coûts
- Résumé du programme de mesures
- Résumé du programme de surveillance
- Tableau de bord des SDAGE
- Résumé des dispositions de la consultation du public et déclaration « environnementale »
- Synthèse des méthodes et critères servant l'élaboration des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux
- *A venir : Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE)*

### **Documents d'accompagnement**